



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 106-2018-A01

**AVIS** est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement # 106-2018-A01 modifiant le règlement permettant la circulation des véhicules hors route, motoneiges ou véhicules tout-terrain, sur certains chemins municipaux afin d'ajouter une traverse de motoneiges sur le chemin Fridolin-Simard et sur le chemin de Chertsey (sentier 43), a été adopté selon la procédure suivante :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 12 novembre 2019

Présentation du projet de règlement : 12 novembre 2019

Adoption du règlement : 18 novembre 2019

QUE ce règlement peut être consulté durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le règlement # 106-2018-A01 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

**DONNÉ** à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 novembre 2019.

Judith Saint-Louis  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant les sujets précités à la page \_\_ de l'édition du 27 novembre 2019 du journal Accès, le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Judith Saint-Louis